

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N°25

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :
RENOUVELLEMENT DU
CONSEIL DES AINES -
MODIFICATION DE LA
CHARTRE ET DU REGLEMENT
DE FONCTIONNEMENT

Séance ordinaire du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à la salle des Fêtes, 3 avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, Mme DAUBELCOUR, M. DALOYAU, Mme BERRA, M. ASSARINI, Mme ANGELO, M. GUIRAUDET, Mme BOEHM, M. GALLIMIDI, M. PRIOLON, Mme HAGEGE RADUTA, M. FOURNIER, Mme CLEMENT, Mme CHARBONNIER, M. BARSIKIAN, M. WISS, Mme EHLE, M. GINDROZ, M. GELLER, Mme PARIENTI, Mme BOUKABOU HLALI, M. BUTHION, M. ARNOULT, Mme M. JACQUET, Mme SOVERAN, M. ZUILLI, M. DUCHÊNE, Mme AGOSTINI.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : 03 JUIL. 2026

Publiée le : 03 JUIL. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : 03 JUIL. 2026

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET

Absent excusé :

Mme LIMAN Procuration à M. PRIOLON
Mme F. JACQUET Procuration à M. BRIANCHON
M. TAYBI Procuration à M. GELLER
Mme ELAIC Procuration à Mme ANGELO

Secrétaire de séance :

Caroline SOUMAT



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

DELIBERATION N°25

OBJET : RENOUELEMENT DU CONSEIL DES AINES - MODIFICATION DE LA CHARTE ET DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°24 du 31 mars 2022 portant création du Conseil des Aînés et approbation de la charte constitutive et du règlement de fonctionnement ;

Vu la délibération n°23 du 26 juin 2025 portant prolongation du mandat des membres ;

Considérant que le mandat du Conseil des Aînés arrive à échéance à la fin du mois de juin 2026 ;

Considérant l'intérêt de maintenir une instance consultative favorisant la participation des seniors à la vie locale ;

Considérant le bilan positif du fonctionnement du Conseil des Aînés depuis sa création et la volonté de plusieurs membres de poursuivre leur engagement ;

Considérant la nécessité d'adapter les modalités de renouvellement afin de préserver la dynamique engagée tout en favorisant l'intégration de nouveaux membres ;

Vu l'avis favorable de la Commission sociale du 9 juin 2026,

Vu la note de présentation et sur rapport de Mme BOEHM,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DÉCIDE :

D'APPROUVER les modalités de renouvellement du Conseil des Aînés.

D'AUTORISER la reconduction des membres volontaires souhaitant poursuivre leur engagement au sein du Conseil des Aînés.

D'APPROUVER l'organisation d'un appel à candidatures afin de pourvoir les sièges vacants.

D'APPROUVER l'alignement de la durée du mandat du Conseil des Aînés sur celle du mandat municipal.

D'APPORTER les modifications correspondantes de la charte constitutive et du règlement de fonctionnement du Conseil des Aînés.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Caroline SOUMAT
Secrétaire de séance

Caroline Soumat



Maxime THORY
Maire de Montmorency
Président de la Communauté d'Agglomération
Plaine Vallée - Forêt de Montmorency